



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Eskolako barne araudia

ACCUEIL/ongi etorria :

Les portes de l'école sont ouvertes dix minutes avant la classe, soit 8h35 et 13h20.

En cas de retard (après 8h 45 ou 13 h 30) et par sécurité, les parents accompagneront leur enfant jusqu'à la porte de sa classe.

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne devra pénétrer sur la cour de récréation avant 8h35.

Avant cette heure, tous les élèves doivent impérativement être conduits à la garderie (service facturé).

De même l'après-midi, pour les enfants qui mangent à la maison, l'accueil se fera dans la cour primaire à partir de 13h20.

A la sortie des classes, à 12h00 et à 16h30, les enseignants accompagneront les élèves jusqu'au portail rouge où vous viendrez récupérer votre enfant.

HORAIRES/tenoreak :

Matin / goizean : de 8h45 à 12h

Après-Midi / arratsaldean : de 13h30 à 16h30

Nous vous remercions d'être pointilleux sur les heures d'arrivée à l'école. En effet, chaque retard, en plus d'être préjudiciable pour votre enfant, perturbe la mise en route de l'ensemble du groupe et l'amorce de la journée.

CONTACTS / harremanak :

Plusieurs moyens de communiquer vous sont proposés en fonction des besoins.

- le lien direct à l'école avant et après les cours ou à la pause méridienne
- le rendez-vous à fixer en amont
- le téléphone fixe : 05 59 29 84 55

- Il sonnera au bureau de la direction et à GoXo.
- le téléphone portable professionnel : 06 36 02 51 43
- le mail de la direction : zuzendaritza@sanjosepitsasu.com
- Toute Mon Année :

Lorsque vous voulez communiquer des informations concernant votre enfant, merci de cocher dans les destinataires, les enseignants et personnels concernés.

RENCONTRE PARENTS-ENSEIGNANTS /hitzorduak erakasleekin :

Des rendez-vous vous seront proposés en début, milieu et fin d'année scolaire.

Pour tout autre demande ou rendez-vous, vous pouvez contacter la direction et les enseignantes sur TMA.

CANTINE/jantegia :

Vous devrez signaler l'absence de votre enfant à la cantine par mail ou téléphone à la mairie avant 9h ou sur le portail Famili Ataria dédié aux services périscolaires municipaux. Les absences lors des sorties scolaires seront signalées collectivement par l'école et individuellement par les familles sur le portail Famili Ataria.

GARDERIE MUNICIPALE / haurtzaindegia :

L'inscription se fera aussi à la mairie. Tous les enfants qui n'auront pas été récupérés par leurs parents à 16 h 40 seront conduits à la garderie municipale.

GARDERIE DU MATIN (interne à l'école) / aisaldi harrera : service facturé

- ACCUEIL DU MATIN DE 7h00 À 8h35 / GOIZEKO HARRERA GOXO-n :

Le matin, les enfants seront accueillis de 7h00 à 8h35 au sein de la garderie Goxo, dans la salle derrière chez les religieuses. L'entrée se fera uniquement par le portail côté maternelle.

- AIDE AUX DEVOIRS :

les lundis et jeudis, de 16h45 à 17h30, les élèves (du CP au CM2) inscrits à l'aide aux devoirs (GoXo du soir) bénéficieront du service

ABSENCES/eskasak :

L'école est obligatoire à partir de la PS (3 ans). Toute absence doit être justifiée par écrit, par un certificat médical pour des absences de plus de deux jours. Elle sera signalée par mail et TMA.

Au bout de 4 journées d'absence non justifiées, le chef d'établissement informera l'inspecteur de circonscription qui entrera en contact avec la famille pour rappeler l'obligation d'assiduité et suivre l'absentéisme.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES aux heures d'entrée et de sortie/Sartzea eta ateratzea:

Nous demandons aux parents de descendre de voiture et de s'avancer jusqu'au portail pour récupérer leur enfant .

Seuls les parents et les personnes habilitées (inscrites dans le dossier de rentrée) pourront récupérer les enfants. En cas de changement, les parents devront en informer la direction et les enseignantes par écrit.

Les enfants seront autorisés à partir seuls, à pied ou à vélo, ou avec un autre parent de l'école, uniquement sur autorisation écrite des parents. Une seule autorisation écrite suffit pour l'année.

SANTE/osagarria eta erremedioak :

Nous ne pouvons pas donner de médicaments à l'école, sauf si le traitement, prescrit par un médecin, est accompagné d'une ordonnance. Pas d'absence sans raison valable mais pas de présence à l'école si l'enfant est réellement malade...

ACTIVITES SPORTIVES / kirola :

Nous vous rappelons que toutes les activités sportives sont obligatoires et qu'il est nécessaire de fournir un certificat médical en cas de contre-indication.

CHARTES DE L'ÉCOLIER et de L'ÉCO-ÉCOLIER / Ikaslearen ituna :

Les chartes de l'écolier et de l'éco-écolier, préparées en classe avec les élèves, seront à lire à la maison et à signer par vous et vos enfants.

En cas de manquement, l'Ecole, la famille, l'élève et l'Equipe éducative, en co-éducation, aideront l'enfant à cheminer vers le respect de celle-ci.

MATÉRIEL INDIVIDUEL/tresnak :

Les enfants doivent toujours être en possession du petit matériel, en bon état et marqué à leur nom, dont la liste vous a été remise à la fin de l'année scolaire écoulée.

Les livres et manuels confiés à l'enfant sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir et d'en prendre soin. En cas de perte ou de détérioration, nous vous demanderons de remplacer le manuel concerné.

VÊTEMENTS/jantziak :

Nous vous demandons de marquer les vêtements de vos enfants (écrire son nom au stylo bille sur l'étiquette) afin que l'enfant et les adultes puissent les reconnaître. L'enfant récupèrera son vêtement et le rangera dans son cartable à chaque fin de récréation. Tout vêtement oublié et non réclamé sera donné à une association à la fin de chaque période.

OBJETS PERSONNELS /gauzaki pertsonalak :

Tous les jeux, petits jouets, bijoux, images... sont interdits à l'école (cour de récréation et Goxo).

En cas de perte, de disparition ou de détérioration, l'école décline toute responsabilité. Seuls sont autorisés les « doudous » en maternelle, les livres et les objets en relation avec les apprentissages.

GOÛTER/askaria :

Un goûter le matin est suffisant. Le goûter pour la récréation de l'après-midi n'est pas nécessaire. Par contre, pour les enfants qui ne rentrent pas après l'école, on peut prévoir un goûter pour la garderie.

Les goûters équilibrés, faits maison, ... sont à privilégier (fruits, compotes, laitages, pain agrémenté, ...). L'opération « Goûter 0 Déchets » est reconduite le lundi.

ANNIVERSAIRES / urtebetetzeak :

Les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, porter un gâteau à partager avec leurs camarades pour leur anniversaire, ainsi que des bonbons (deux par enfant). Nous vous remercions de ne pas leur donner de boissons.

BONBONS/goxokiak :

Les bonbons ne sont autorisés que pour les anniversaires. Les chewing-gums et les

sucettes sont interdits.

Nous vous remercions de communiquer ce règlement à toutes les personnes qui accompagneront ou viendront chercher votre enfant à l'école.

A Le

Signatures : (NOM/Prénom)

Père :

Mère :

Elève :
